

CAHIER D'ACTEUR



Groupe des élus Rassemblement National au

Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine

Rapporteurs de la contribution :

Damien Obrador - Conseiller régional de Nouvelle-Aquitaine, Conseiller municipal de Cabanac et Villagrains

Edwige Diaz - Présidente du groupe des élus RN au Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine

Contact

Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine

Groupe Rassemblement National

14 rue François de Sourdis

33000 Bordeaux

Tél : 06 08 83 46 69

rn.nouvelleaquitaine@gmail.com

CONTRIBUTION DU GROUPE DES ELUS RASSEMBLEMENT NATIONAL AU CONSEIL REGIONAL DE NOUVELLE-AQUITAINE

INTRODUCTION

Par son ampleur, le projet Horizeo mené à Saucats suscite de nombreuses critiques. En effet, élus locaux, riverains et acteurs de la société civile émettent de vives réserves sur ce qui pourrait être, s'il était mené à terme, le plus grand parc photovoltaïque d'Europe.

Les conseillers régionaux Rassemblement National constatent également que de nombreuses associations et représentants du monde économique, parmi lesquels la fédération des chasseurs de la Gironde, le syndicat des sylviculteurs du Sud-Ouest ou encore la FDSEA 33 ont exprimé, sans la moindre ambiguïté, leur opposition au parc de Saucats. Force est de constater que les difficultés que

suscitent ce parc sont nombreuses, tant dans son apport énergétique (I), que sur son impact environnemental (II) ou que sur ses retombées socio-économiques et financières (III).

I. UN APPORT ENERGETIQUE DISCUTABLE

Avant d'envisager la réalisation d'un parc aussi massif, il est nécessaire de se poser deux questions. Premièrement, a-t-on réellement besoin de produire de l'électricité sur notre territoire ?

A cette question, la réponse ne peut être que négative. Rappelons en effet que la Nouvelle-Aquitaine n'a pas de besoin urgent en électricité. Au contraire, elle produit déjà plus qu'elle ne consomme et sa production est excédentaire à hauteur de près de 25%. Pourquoi, dès lors, investir dans un projet aussi démesuré s'il ne répond à aucun besoin énergétique local ou même régional ?

La seconde question consiste à savoir si le photovoltaïque a vocation à prendre une part de plus en plus importante au sein du mix énergétique français. Objectif dans lequel

s'insère la création de ce parc. Là aussi, la réponse ne peut qu'être négative. Si son utilisation raisonnée pour assurer l'autonomie énergétique de bâtiments publics ou privés ainsi que la création de centrales solaires afin de compléter, à la marge, notre mix énergétique peuvent se justifier, le photovoltaïque présente des inconvénients majeurs qui doivent pousser à rejeter ce projet. L'énergie solaire étant à la fois intermittente et non-pilotable, donc soumise aux aléas météorologiques et à l'ensoleillement, elle n'est pas en mesure de répondre à une consommation qui, par

définition, est constante.

L'impact carbone de cette source d'énergie est également loin d'être négligeable. Ainsi, selon les chiffres de l'ADEME, le photovoltaïque dégage l'équivalent de 44 grammes de carbone par kilowattheure produit, contre seulement 6 grammes pour l'énergie nucléaire. En résumé, dans le cas d'espèce, ce projet conduirait à détruire 1000 hectares de forêt, qui est pourtant un absorbeur de CO2 efficace, au nom d'une énergie 7 fois plus carbonée que le nucléaire. Une aberration !



II. UN IMPACT ENVIRONNEMENTAL NEGATIF

La destruction de près de 1 000 hectares de pins ne serait pas sans conséquence alors que ce massif forestier joue un rôle majeur dans la qualité des sols, de l'air et de la captation de carbone. Si les porteurs de projet annoncent contrebalancer intégralement cette déforestation par des plantations d'arbres dans d'autres secteurs, cela ne permettra pas de compenser dans sa totalité l'artificialisation des sols de l'équivalent de la ville de Bègles.

Quid, en effet, de l'impact sur la biodiversité locale ? Au-delà de la question des pins, c'est tout un écosystème, allant de la faune à la flore, qui est menacé sur ce terrain. De nombreux

autres parcs ont posé de graves problèmes en la matière. Que ce soit durant les travaux ou pendant l'exploitation, les centrales solaires ont provoqué un effondrement de la biodiversité locale. De la même manière, sur le long terme, rien ne garantit à l'heure actuelle un retour à la normale une fois l'exploitation du site terminée. Or, la neutralité environnementale doit être un objectif majeur à l'heure où la protection des espaces naturels est considérée comme une priorité régionale et nationale face au changement climatique.

En l'état, ce projet de parc est en contradiction majeure avec les principes de précaution, de non-artificialisation des sols et de préservation de l'environnement. En résumé, il conduit à détruire l'environnement au nom de sa défense !

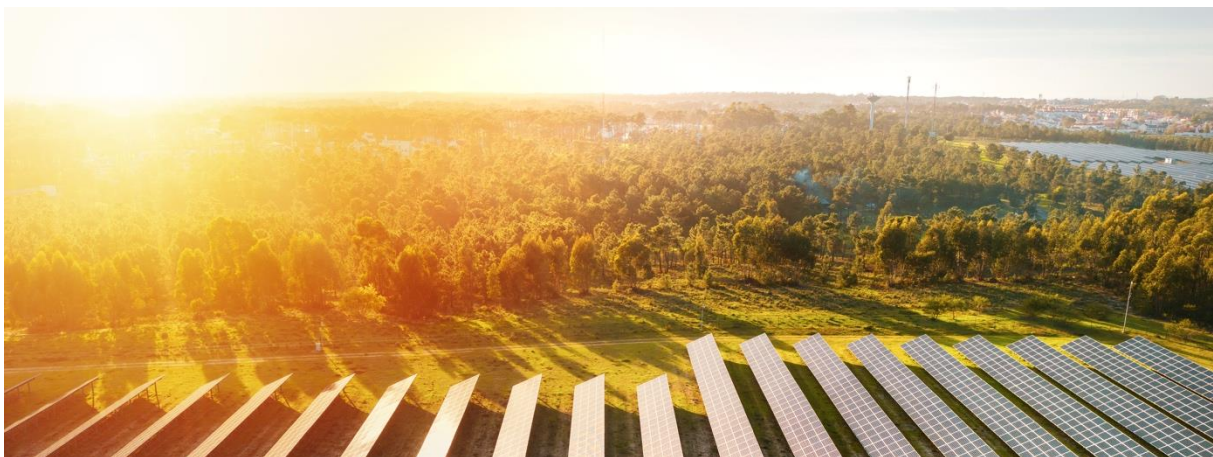
De même, l'insertion paysagère de ce projet n'est pas satisfaisante et imposerait une pollution visuelle inacceptable. Qui peut prétendre qu'un projet consistant à étaler sur une surface équivalente à celle de 1200 terrains de football d'innombrables panneaux de 3m de haut ne va pas défigurer les paysages de la commune ?

Ce projet pose aussi de graves questions en matière de prévention des risques, notamment incendies et inondations.

Sur le premier point, comme toute installation électrique, les panneaux photovoltaïques sont exposés à de possibles anomalies. Ils peuvent également souffrir d'un départ naturel d'incendie comme nous le rappelle l'exemple du parc photovoltaïque Brassemonte à Saint-Hélène, dans le Médoc où près de 11% de

l'installation est partie en fumée en quelques heures. Or, les difficultés d'intervention des pompiers sur de telles installations sont connues (présence d'électricité résiduelle rendant impossible l'arrosage, bâchage complexe des panneaux...) et le risque d'embrasement n'est pas à exclure. Dès lors, il est irresponsable de permettre l'existence d'une telle installation en plein cœur d'un massif forestier.

Sur le second point, il est important de rappeler que le pin est un capteur d'eau remarquable. Une déforestation massive entrainerait une baisse de la capacité de drainage du massif impacté. Que se passerait-il en cas de pluies diluviennes ? La multiplication des inondations n'est pas à exclure tout comme les coûteux dégâts inhérents à ce type de catastrophe naturelle.



III. DES AVANTAGES ECONOMIQUES, SOCIAUX ET FINANCIERS INEXISTANTS

Si le coût – exorbitant – des travaux est à la charge des porteurs du projet, ceux-ci oublient de préciser que son exploitation sera *in fine* à la charge du contribuable. L'électricité

photovoltaïque, peu rentable, est hautement subventionnée. Comme l'a justement rappelé la Cour des comptes en 2018, les seuls contrats signés avant 2010 pèseront, à terme, « *près de 38,4 milliards d'euros pour les finances publiques* » alors qu'ils ne représentent que 0,7% de la production d'électricité en France. Pourquoi les porteurs du projet n'ont-ils pas intégré cette donnée dans son coût réel ? Pourquoi ceux qui prétendent que ce parc aurait

des retombées fiscales positives n'intègrent pas le coût des subventions pour les pouvoirs publics dans leur calcul ? En réalité, ce parc serait rentable pour ses exploitants mais ne le serait ni pour les fournisseurs d'électricité, ni pour l'Etat, ni pour le consommateur.

Rappelons, à ce titre, que les subventions à l'énergie photovoltaïque représentent près de 32% du montant de la Contribution au Service Public de l'Electricité (C.S.P.E.) payée par le consommateur selon la Commission de Régulation de l'Energie. Ce montant n'est pas à négliger. Depuis 2002, cette contribution a augmenté de près de 650% et pèse désormais près de 25% de la facture d'électricité hors TVA des Français. ([Hausse du prix de l'électricité : la faute aux taxes qui augmentent depuis 20 ans | Contrepoints](#)) Les faits parlent d'eux-mêmes : plus nous investissons dans une énergie photovoltaïque qui n'arrive toujours pas à trouver de modèle économique viable, plus la facture d'électricité des Français augmente. Dès lors, doit-on continuer à investir massivement dans des projets aussi pharaoniques au risque de faire exploser le budget énergétique de nos compatriotes alors que près de 5 millions d'entre eux sont déjà en situation de précarité énergétique ?

Au-delà de ces aspects financiers et sociaux, l'impact économique apparaît lui aussi très faible voire inexistant. Les créations d'emplois promises sont relativement faibles et rien n'indique qu'elles bénéficieront à des habitants du territoire. Eu égard au faible impact sur l'emploi et comparé à la très forte consommation d'espace et l'artificialisation de

1000 hectares de terrain, l'acceptation de ce projet serait vécue comme une injustice par beaucoup. Comment expliquer que des projets commerciaux ou industriels avec des retombées économiques fortes pour un bassin d'emploi et moins consommateurs d'espace que ce projet puissent être refusés ? Alors que de nombreux projets industriels pourvoyeurs d'emplois sont refusés au nom de la défense de l'environnement, voilà qu'on autoriserait un projet non-pourvoyeur d'emploi et néfaste sur le plan environnemental. Une incohérence majeure qui ne peut pas persister.

CONCLUSION

Au regard de ces éléments, le groupe des élus Rassemblement National au Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine s'oppose au projet Horizeo. S'ils ne contestent pas un développement mesuré et raisonné de l'énergie solaire, notamment dans le cadre de centrales à taille humaine ou dans le cadre de l'équipement de logements individuels, ils constatent que ce gigantesque parc industriel n'a de pertinence ni sur le point économique, ni sur l'aspect environnemental, ni sur le plan énergétique.

Les conseillers régionaux RN de Nouvelle-Aquitaine invitent également à élargir le débat Horizeo afin d'y associer davantage la population. Ils suggèrent, afin d'avoir un avis le plus global possible, de consulter les habitants par le biais d'un référendum consultatif local à l'échelle de la commune ou, à défaut, de la communauté de communes.